Questions et réponses concernant les protocoles visant la COVID-19

Juillet 2020

Protocoles du projet Côté Gold visant la COVID-19

IAMGOLD et le gestionnaire de construction Wood ont élaboré des protocoles stricts à l'intention des entrepreneurs travaillant sur le site du projet Côté Gold.

La phase initiale de protocoles visant la COVID-19 comprend la prise de température ainsi que des directives strictes concernant l'hygiène, la distanciation physique et l'équipement de protection individuel (EPI). IAMGOLD et Wood comptent entamer la deuxième phase de protocoles visant la COVID-19, qui inclura le dépistage rapide, avant le commencement des travaux majeurs de terrassement en 2021.

À mesure que la situation de la COVID-19 évolue, nos protocoles pourraient être modifiés pour respecter les règlements du gouvernement ontarien.

Assurer la sécurité de nos travailleurs et communautés est d'une importance capitale. Nous consacrons du temps et des ressources considérables afin de nous assurer que nous exerçons nos activités de la manière la plus sécuritaire possible dans cet environnement difficile.

Nous mettrons en application des protocoles stricts et exigerons que nos entrepreneurs s'y conforment aussi.

Protocoles actuels visant la COVID-19

Actuellement, la plupart des travailleurs sur le site sont employés par des entrepreneurs. Tous les entrepreneurs doivent avoir leur propre plan de COVID-19 examiné et approuvé par Wood et ils sont tous chargés du transport de leur main-d'œuvre en provenance et à destination du site. Aucun véhicule personnel ne sera autorisé sur le site.

Effectuera-t-on du dépistage ?

Une unité mobile destinée au contrôle de température se situe à l'entrée principale du site. Tous les membres du personnel doivent passer par cette entrée. Avant de pouvoir entrer sur le site, les travailleurs rempliront un questionnaire et leur température sera prise à l'aide d'une caméra thermique.

On a installé des caméras thermiques à plusieurs endroits sur le site pour enregistrer les variations de température.

Quels sont les protocoles visant la COVID-19 à suivre sur le site ?

Une fois sur le site, chaque personne reçoit un thermomètre et un journal personnels. Les travailleurs doivent enregistrer leur température corporelle le matin et le soir.

Sur le site, ils doivent tous garder une distance de 1,5 m entre eux. S'il est impossible de garder cette distance en raison de la nature du travail, on élaborera des procédures de travail spécifiques propres à la tâche en question.

On tiendra, dans la mesure du possible, les réunions de sécurité à l'extérieur. Si elles se déroulent à l'intérieur, elles seront divisées en plusieurs séances pour assurer la distanciation physique.

Au plus deux personnes sont autorisées à bord d'un véhicule à la fois. Elles doivent toutes les deux porter un masque.

On a installé des stations de lavage et de désinfection des mains sur le site et au camp.

Les formations se dérouleront uniquement en ligne.

Les gens doivent également remplir un questionnaire à leur sortie du site.

Quel EPI doit-on prévoir porter ?

Les travailleurs devront porter un masque lorsqu'ils se trouveront à proximité d'autres personnes ou à bord d'un véhicule.

Quels sont les protocoles visant la COVID-19 à suivre au camp ?

Au camp, les travailleurs doivent garder une distance de 1,5 m entre eux.

On apposera des marques dans les salles à manger pour indiquer dans quelle direction il faut se déplacer. On servira les repas par rotation. Il y aura un maximum de trois personnes par table par rotation. Tous les travailleurs sont assujettis au contrôle de température au moment d'entrer dans la salle à manger.

Les entrepreneurs et leurs équipes seront confinés dans des zones particulières du camp et gardés séparés.

Les chambres au camp seront nettoyées et désinfectées entre les rotations. Si possible, elles seront laissées inoccupées pendant 48 heures afin d'assurer une protection supplémentaire. Dans un premier temps, les salles de bain ne seront pas partagées. Ainsi, on organisera les chambres (qui sont du type *Jack and Jill*, soit deux chambres séparées qui ont une salle de bain commune) de façon à ce que chaque personne ne dispose que d'une salle de bain.

Des protocoles conformes aux recommandations du gouvernement ontarien sont fournis dans le centre sportif. Ce dernier n'admet qu'un nombre limité de personnes. Tous les membres du personnel doivent désinfecter leur équipement, pratiquer la distanciation physique et porter un masque.

Puis-je quitter le site brièvement ? J’habite dans les environs.

Non. Les travailleurs ne pourront pas se rendre au site ou en revenir en dehors de leur rotation une fois que le camp de construction de la première phase sera pleinement fonctionnel. Aucun véhicule personnel ne sera permis sur le site et aucun stationnement n’est fourni.

Qu’arrivera-t-il si une personne fait de la fièvre sur le site ?

Une personne à la température élevée sera isolée immédiatement. Il reviendra à son employeur (l’entrepreneur) d’assurer son retour chez elle en toute sécurité, sans l’exposer à d’autres personnes. L’employeur devra également veiller à ce que cette personne se fasse dépister.

Le personnel de santé et sécurité effectuera le retraçage des contacts et mènera des entrevues pour déterminer le risque posé aux autres, et l’on avisera les autorités sanitaires locales au besoin.

Qu’arrivera-t-il si une personne est déclarée positive à la COVID-19 ?

Si un travailleur est déclaré positif à la COVID-19, il ne pourra accéder au site qu’après avoir obtenu un résultat de test négatif.

Si un travailleur présente des symptômes et obtient un résultat de test positif dans les deux semaines suivant la fin de sa rotation, le personnel de santé et sécurité effectuera le retraçage des contacts de concert avec l’entrepreneur concerné. Toute personne à risque d’avoir contracté le virus aura pour instruction de s’isoler et, si elle présente des symptômes, de se faire dépister.

Protocoles futurs visant la COVID-19

IAMGOLD et Wood comptent mettre en œuvre la deuxième phase de protocoles visant la COVID-19, qui inclut le dépistage, avant le commencement des travaux majeurs de terrassement en 2021.

Nous nous efforcerons au cours des prochains mois de préciser la logistique de ces protocoles. Notre intention est de faire dépister tous les travailleurs avant qu’ils entrent sur le site.

Il y en aura plus de 1 300 sur le site au plus fort de la construction, dont certains, notamment des spécialistes, qui auront voyagé en provenance d’autres régions du Canada.

Nous comprenons que cela suscite la préoccupation chez les communautés locales.

IAMGOLD et Wood prendront toutes les précautions afin d’assurer que les communautés ne soient pas exposées aux travailleurs avant qu’ils ne soient dépistés et déclarés négatifs à la COVID-19.

En plus de respecter les protocoles du site, tous les entrepreneurs envoyant des travailleurs au site doivent posséder leurs propres protocoles visant la COVID-19.

À l’avenir, tous les travailleurs seront transportés au site par autobus à partir de gares routières à Timmins et à Sudbury. Aucun véhicule personnel ne sera autorisé sur le site. Des stationnements sécuritaires seront situés à proximité des gares routières.

Nous continuerons d’avoir plusieurs points de contrôle de température sur le site.

IAMGOLD s’attend à ce que les conditions changent au fil du temps, comme c'est le cas depuis le début de la pandémie. Nous modifierons et actualiserons nos protocoles afin d’assurer la sécurité des travailleurs et le respect des règlements du gouvernement ontarien.

Le présent document sera mis à jour et diffusé une fois les protocoles à long terme mis en œuvre.